



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 315-1 REVISANT LE RÈGLEMENT No 315 INSTAURANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 février 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 315-1 Qui a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme ;

QUE Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 7 mars 2022.

QUE Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 7^e jour du mois de mars 2022.

Clément Costanza

Clément Costanza

Directeur général et secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et Secrétaire-Trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 7^e jour du mois de mars 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de mars 2022.

Clément Costanza

Clément Costanza

Directeur général et secrétaire-trésorier